

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 19 décembre 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Laure MARTIN, Philippe TREFF et Nicolas ASTIER.

Absentes représentées :

- Odile ARBILLAT représentée par Patrick RENAUD
- Isabelle GEOFFRAY représentée par Hélène FOILLARD
- Claire MONGHEAL représentée par Anne BOLLACHE

Absentes excusées : Catherine DUBREUIL et Anne-Marie BELLATON

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de la convocation : 15 décembre 2018

Monsieur Frédéric MONGHAL ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

- *Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2018 est approuvé à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (N. Astier).*

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU MAIRE AU 1er DECEMBRE 2018

Les tableaux détaillant les dépenses supérieures à 500 € TTC, payées ou engagées, en section de fonctionnement et d'investissement, du budget principal et du budget « eau et assainissement », sont présentés en séances.

- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

4. COMPTE RENDU DE DECISION DU MAIRE - ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Madame le Maire informe des décisions prises en matière d'alignement :

- Arrêté d'alignement individuel pris le 27 février 2018 pour la parcelle n°A525 de monsieur Gilles GROSGURIN, sise au 125 rue de la Rochette à Chenavel ;
 - Arrêté d'alignement individuel pris le 10 juillet 2018 pour la parcelle n°E65 de madame Denise BOTTEX, sise au lieu-dit « Aux Bressettes ».
- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

5. COMPTE RENDU DE DECISION DU MAIRE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS DES SERVICES D'ASSURANCE

Madame le Maire présente l'attribution du marché de prestations des services d'assurance :

Lots	Attribué à	Pour un montant annuel de
LOT 1 : Dommages aux Biens	SMACL	5 722,81 € (franchise 300 €)
LOT 2 : Responsabilité Civile	SMACL	1 117,11 € (franchise 10 % du montant de sinistre - mini 147 € et maxi 1 471 €)
LOT 3 : Protection juridique	SMACL	680,93 € (avec la variante prestation supplémentaire)
LOT 4 : Automobile	SMACL	3 512,45 € (Flotte automobile = 3 257,72 € / Auto-mission = 254,73 €)
LOT 5 : RC Atteinte à l'environnement	SMACL	707,41 € (franchise cf annexe de l'acte d'engagement)
LOT 6 : Individuelle Accidents	GROUPAMA	368,00 €
LOT 7 : Cyber Risque	SMACL	281,22 € (franchise 300 €)

Madame le Maire précise que le marché est conclu pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. Cette consultation a permis à la commune de bénéficier de couvertures supplémentaires (responsabilité atteinte à l'environnement et cyber risque) ainsi qu'un gain de 13 518 € annuel par rapport aux anciens contrats.

Madame le Maire propose la signature d'une convention d'une durée de 5 ans avec la société SIGMARISK pour un montant annuel de 1 020 € TTC afin de bénéficier d'un suivi annuel et de conseils lors des déclarations des sinistres.

- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

6. TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Sébastien BOYER présente le bilan prévisionnel de l'année 2018 et les 3 propositions faites lors de la commission « finances » par rapport aux prévisions budgétaires 2019 ainsi que l'impact financier des augmentations proposées sur la facture pour une famille de 4 personnes consommant 120 m³.

Il précise que les amortissements de l'eau et de l'assainissement des années antérieures, notamment de la station d'épuration, doivent débiter en 2019 ainsi que les travaux de raccordement du hameau du Bévier. Il informe que les schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement sont toujours en cours. Par ailleurs, un reliquat d'environ 7 000 € devra être payé à l'Agence de l'Eau concernant des redevances non versées au titre de l'année 2011. Un échelonnement sur 2 ans sera demandé.

Monsieur Jérôme BEGON s'interroge sur l'augmentation du chapitre 61 prévue en 2019. Une enveloppe est prévue pour effectuer des réparations afin d'améliorer le rendement de l'eau. Concernant l'assainissement, des études sur les risques de défaillance de la STEP sont demandés par la Préfecture.

Madame le Maire précise que la commune devra solliciter un AMO pour la rédaction d'un cahier des charges afin de lancer un marché public de prestations concernant les réparations de fuites (environ 50 000 € de travaux par an). Monsieur Philippe TREFF souligne que ces réparations au coup par coup n'améliorent pas le rendement. Madame le Maire rappelle que le schéma d'eau potable est toujours en cours.

Monsieur Jean GONNAND s'interroge sur la possibilité de déléguer ce service. Monsieur Sébastien BOYER annonce qu'une réflexion sur cette éventualité devrait être étudiée en commission.

Un emprunt (200 000 € sur 25 ans) devra être sollicité pour réaliser les travaux du Bévier.

Monsieur Philippe TREFF souhaite connaître les travaux envisagés jusqu'à 2026. Madame le Maire confirme que les travaux de raccordement du hameau de Bévier seront réalisés en 2019. Les autres projets dépendront des schémas non finalisés.

Monsieur Yves LOUVENAZ rappelle que les canalisations de la Rue Bir Hakeim sont en mauvais état et que les coûts des travaux risqueraient d'être très élevés tant sur le budget eau/assainissement mais aussi sur le budget principal pour refaire la voirie.

Madame le Maire informe que le rendement de l'année 2018 risque d'être mauvais à cause de problèmes techniques rencontrés cet été. Une information sur les déclarations annuelles devra être prévue afin d'éviter la double pénalité.

Monsieur Patrick RENAUD souhaiterait le retour des prélèvements mensuels afin de permettre aux usagers d'étaler leur dépense sur l'année.

➤ *Après en avoir délibéré, la 2e proposition est acceptée à 12 voix POUR. Les tarifs pour l'année 2019 sont les suivants :*

- Eau : 2,22 € par m³
- Assainissement : 2,36 € par m³.
- Redevance forfaitaire assainissement : 54 € par an.
- Part fixe eau (abonnement, compteurs, ...)
 - 15 mm : 38 € par an
 - 20 mm : 41 € par an
 - 30 mm : 71 € par an
 - 40 mm : 103 € par an
 - 60 mm : 144 € par an

- Reversement à l'Agence de l'Eau :
 - Redevance de la pollution domestique : 0,27 € par m³
 - Modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € par m³

7. EFFACEMENT DETTES - CREANCES ETEINTES - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe que, suite à la décision de la commission de surendettement, le trésor public demande à la collectivité d'annuler la somme de 706,45 € sur l'exercice 2018 du budget « eau et assainissement » correspondant à des titres des factures d'eau 2014 (n°2909/2014 pour un montant de 435,27 €) et 2015 (n°915/2015 pour un montant de 271,18 €).

➤ *Le Conseil Municipal prend acte du montant de la créance éteinte qui sera imputée sur le compte 6542 du budget 2018 « eau et assainissement ».*

8. VENTE DE LA PARCELLE AD 602

Madame le Maire propose de vendre à la société « TECHNIQUE COLOR » le bâtiment situé sur la parcelle AD 602, d'une superficie de 61 m². Ces locaux sont actuellement occupés par cette entreprise pour des bureaux et des vestiaires. Madame le Maire propose de vendre ce bien pour un montant de 5 000 €.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la société TECHNIQUE COLOR, la parcelle AD 602 d'une superficie de 61 m² pour un prix de vente arrêté à 5 000 €. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.*

9. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE

Compte tenu des échanges et des conseils apportés cette année, Madame le Maire propose d'attribuer une indemnité à hauteur de 50 %.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder à 9 voix POUR une indemnité de conseil au taux de 50 % par an.*

10. CONVENTION ET TARIFS HORAIRES POUR LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS AU DENEIGEMENT DES VOIRIES PUBLIQUES COMMUNALES

Madame le Maire propose de signer une convention de prestations de services avec un exploitant agricole afin d'assurer le déneigement des routes. Les tarifs horaires seraient les suivants :

- heures normales : 20 €uros de l'heure
- heures majorées : + 50% soit 30 €uros de l'heure pour les interventions prévues le dimanche, jours fériés et nuit (entre 22h et 6h)

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture établie par l'exploitant agricole. La commune mettra à sa disposition son propre matériel (tracteur, lame à neige, matériel d'épandage) ainsi que la fourniture de carburant. Cette convention est conclue pour une période allant du mois de décembre jusqu'à la fin avril.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné dans les conditions précitées.*

11. FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET OUVERTURE D'UN RELAIS POSTE PAR UN COMMERÇANT

L'agent en charge de l'agence postale communale sera mutée à compter du 21 janvier 2019 dans une autre collectivité. Afin de maintenir le service postal auprès des habitants de la commune, une réflexion a été menée et le gérant du bureau de tabac souhaite ouvrir un relais poste dans ses locaux.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la fermeture de l'agence postale communale à compter du 19 janvier 2019 et de l'ouverture d'un relais poste auprès d'un commerçant de la commune.*

12. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire précise qu'elle a contacté la référente Enedis afin d'organiser une réunion publique sur les compteurs Linky. Cette personne propose d'intervenir lors d'un prochain Conseil Municipal mais elle n'animera pas de réunion publique.
- Suite à une commission avec le SIEA, un calendrier de déploiement de la fibre devrait être présenté au 1er trimestre 2019.
- Le recueil des actes administratifs du SIEA sont consultables au siège du syndicat.
- Un travail sur le règlement du PPRI est en cours. Les communes de Neuville-sur-Ain, Poncin et Jujurieux sont concernées. Un registre sera mis prochainement à disposition de la population.
- L'ONF n'a toujours pas transmis son accord concernant le litige sur le Bois de Charmontay.
- Pour les attestations d'accueil délivrées en mairie, le timbre papier sera supprimé à compter du 31 décembre. Les usagers devront avoir recours au timbre électronique.
- Le rapport d'activité 2017 de l'ALEC 01 est consultable en mairie.

- Madame le Maire propose la signature d'un bail commercial avec l'entreprise BTECH pour l'occupation des locaux.
- La mission du Centre de Gestion de l'Ain concernant les archives communales a débuté pour une durée d'environ 6 mois.
- Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 11 janvier 2019.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jean GONNAND informe que des arbres vers les HLM de Dynacité ont besoin d'être coupés.
- Monsieur Nicolas ASTIER demande si les arbres du parc seront taillés. Il est précisé qu'ils seront coupés en début d'année.
- Monsieur Jean-Louis RUDE précise que des arbres sur la route de Boyeux-Saint-Jérôme sont tombés et qu'il serait opportun de contacter le propriétaire.
- Madame Hélène FOILLARD s'interroge sur le projet du lotissement de La Mouille. Il est précisé que le permis d'aménager est en cours d'instruction.
- Monsieur Nicolas ASTIER demande si les horloges de l'éclairage public ont été posées. L'entreprise Bouygues s'en occupe actuellement.
- Monsieur Philippe TREFF souhaite avoir un retour concernant l'enquête sur le commerce. 250 réponses sur 1 200 questionnaires ont été reçues. Peu de réponses des 15/25 ans. Une réunion et un « petit susurrien - numéro spécial » seront prévus en janvier.
- Il demande si un cahier de doléances a été mis en place. Madame le Maire précise qu'à ce jour il n'y a pas eu de demandes ni d'instructions en ce sens.
- Madame Hélène FOILLARD informe qu'un appel à solidarité, par le biais du CCAS, a été lancé suite à l'incendie de la maison de monsieur BRUNET.
- Monsieur Jacques GROSGURIN précise que la maison de retraite organise un marché de Noël jusqu'au 31 décembre 2018.
- Madame Hélène FOILLARD informe que les bons des aînés devront être prochainement distribués. Elle précise que 80 personnes sur 250 étaient présentes au repas. Ce chiffre est en augmentation.
- Elle sollicite les élus pour assurer le portage des repas des personnes du foyer logement le 25 décembre et le 1er janvier.
- Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 16 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.